

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 16 février 2024

02.2023-11	<b>COMMUNICATION</b> <b>Marché à procédure adaptée « élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'une identité de marque pour le lancement de son offre de mobilités – période 2023-2027 »</b>
------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**Considérant** la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'une identité de marque pour le lancement de son offre de mobilités, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

**Considérant** que la société LGDB Consultants (Epiceum), sise 75 rue de la Fontaine au Roi – 75011 Paris, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** de conclure un contrat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'une identité de marque pour le lancement de son offre de mobilités, avec la société LGDB Consultants (Epiceum), sise 75 rue de la Fontaine au Roi – 75011 Paris, pour un montant maximum de 50 000 € HT et pour une durée de 4 ans.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »